



Païement des pensions et garde partagée droit des papas

Par **desperate84**, le 17/04/2015 à 21:21

Bonsoir,

Mon compagnon a reçu une lettre d'huissier de son ex lui demandant de payer 3 mois de pensions impayées janvier, février, mars 2015, alors qu'en décembre elle a fait des pieds et des mains pour qu'ils prennent les enfants en garde partagée.

Chose qu'il a fait de début janvier à fin mars (dans sa période de travail hors saison car il travaille dans le tourisme), ils avaient donc convenu cela d'un commun accord fin décembre. J'avais prévenu mon compagnon que c'était risqué de faire cela sans passer par un juge ou sans preuve écrite, car son ex nous a souvent fait des coups bas de ce type, je me méfiais donc d'elle... Et là il se retrouve poursuivi pour pension impayée, alors qu'elle lui a fait une crise d'hystérie pour exiger la garde partagée et qu'il a cédé malgré de grosses difficultés à changer son emploi du temps au travail... Il s'est fait avoir, que peut-il faire pour se défendre ? J'ai des échanges d'email avec elle qui prouvent qu'elle lui a demandé une garde partagée et qu'il pouvait prendre les enfants de janvier à mars. Cela suffit-il pour prouver sa bonne foi ou faut-il impérativement passer par un juge ? C'est une catastrophe cela fait des mois que cette femme nous harcèle et profite de notre gentillesse, elle l'a mis dans une situation financière catastrophique en profitant de sa gentillesse... Elle est odieuse avec lui, mêle les enfants (le mien et les leurs) à toutes ses histoires avec mon compagnon... Nous sommes désespérés devant tant de haine et de méchanceté... Que peut-il faire ?

Merci d'avance pour aide